



PROTOCOLE D'ENGAGEMENT / CONVENTION D'INITIALISATION DU PACTE TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE DU VAL DE LORRAINE

ENTRE

L'ÉTAT

ET

LE POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL (PETR) DU VAL DE LORRAINE

ET

LES COMMUNAUTES DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY, DU BASSIN DE PONT A MOUSSON, MAD& MOSELLE, SEILLE ET GRAND COURONNE

PREAMBULE

La relance économique de notre pays est une priorité partagée par l'ensemble des acteurs publics. Tandis que des moyens exceptionnels sont mobilisés tant au niveau européen qu'à l'échelle nationale, la réussite de la relance passe également par une forte mobilisation des collectivités territoriales.

Le Gouvernement propose aux collectivités du « bloc communal » une nouvelle méthode de contractualisation avec les contrats de relance et de transition écologique (CRTE). Ces nouveaux contrats engagent les cosignataires sur la durée des mandats exécutifs locaux. Ils sont ouverts à l'ensemble des territoires intéressés,

à l'échelle d'une ou plusieurs intercommunalités. En région Grand Est, l'initiative est portée conjointement par l'État et le Conseil régional et prend la forme d'un Pacte Territorial de Relance et de Transition Écologique (PTRTE). Le conseil départemental de Meurthe-et-Moselle s'associe à cette démarche. **Ensemble, l'État, la Région et le Département joignent leurs dispositifs de soutien pour favoriser les projets territoriaux.**

La présente convention précise la méthode de travail définie par les signataires, en identifiant les besoins d'ingénierie ou d'assistance technique que nécessitera la préparation du PTRTE et sa mise en œuvre. La convention permet aussi aux cosignataires de s'accorder sur une première série d'actions concrètes de relance, en amont de la signature du PTRTE, afin de soutenir sans attendre les actions prêtes à démarrer.

Dans la perspective de la signature du PTRTE, les cosignataires s'engagent à travers ce protocole à partager l'information nécessaire à une vision commune des enjeux du territoire, en termes de développement économique, d'environnement, de cohésion sociale et territoriale. Les quatre grandes transitions (écologique, démographique, économique et numérique) seront développées dans le cadre de ce contrat, en y intégrant une approche transversale et cohérente des politiques publiques concernées, notamment en matière de développement durable, d'éducation, de sport, de santé, de culture, de revitalisation urbaine, de mobilités, d'économie, d'emploi, d'agriculture et d'aménagement numérique, avec une double approche transversale de transition écologique et de cohésion territoriale. A ce titre, les actions engagées dans le cadre de ce contrat sont respectueuses de l'environnement, en limitant notamment fortement le recours au foncier et en respectant les équilibres en ressources et en biodiversité.

Conclu d'ici le 15 octobre et pour la durée restante des mandats municipaux et intercommunaux, le Pacte Territorial de Relance et de Transition Écologique doit permettre aux maîtres d'ouvrage et porteurs de projets concernés de disposer d'une visibilité sur les aides qui pourront être apportées par l'État, et le cas échéant, d'autres partenaires, pour mettre en œuvre leur projet de territoire.

Le PTRTE, contrat « intégrateur » conclu entre des co-financeurs et maîtres d'ouvrage à l'échelle d'un bassin de vie, restera un outil souple. Il sera régulièrement enrichi ou amendé, *a minima* annuellement, afin de demeurer évolutif. Il constituera le cadre permanent de travail entre les exécutifs locaux, les services déconcentrés de l'État et les représentants des opérateurs nationaux (agences nationales, Banque des territoires, Action logement, caisses de protection sociale dont la Caisse d'allocations familiales...), ainsi que le département, s'il souhaite s'y associer.

ARTICLE 1ER : RAPPEL DES MESURES PRISES EN SOUTIEN DE L'ÉCONOMIE ET DES COLLECTIVITÉS AU COURS DE LA CRISE SANITAIRE

La crise sanitaire liée à la Covid-19 a en effet entraîné une récession soudaine, la sécurité sanitaire, principale des considérations, ayant induit la mise en œuvre de mesures restrictives importantes de l'activité économique. Dans ce contexte, des mesures ont été prises afin de limiter les effets économiques, notamment grâce à un plan d'urgence de 470 milliards d'euros, déployé en quelques jours en mars 2020, visant à préserver le pouvoir d'achat des Français, sauver des millions d'emplois et éviter des faillites d'entreprises.

En Meurthe et Moselle, depuis la mise en œuvre des mesures d'urgence, ce sont ainsi en soutien de l'économie:

- 166 millions d'euros d'aides qui ont été versées au titre du Fonds de solidarité à 14500 entreprises soit une aide moyenne de 10 000 euros tous secteurs confondus. Pour le secteur hébergement-restauration, le montant moyen versé est de plus de 36 700 euros ;
- 810 millions d'euros de prêts garantis par l'État (PGE) bénéficiant à 5 132 entreprises ;
- 196 millions d'euros pour le dispositif d'activité partielle, versés à près de 11 000 entreprises et bénéficiant à près de 80 000 salariés, soit 20,2 millions d'heures chômées indemnisées ;
- 20 millions d'euros de charges fiscales ont été reportées ;
- 63 millions d'euros de charges sociales ont été reportées pour ce qui relève du régime général de la sécurité sociale, et 43 millions pour les travailleurs indépendants.

En complément de ces mesures de soutien à l'économie, l'État est intervenu au côté des collectivités territoriales :

- 63 communes et intercommunalités ont été bénéficiaires de 244 078€ de compensation de l'État pour pertes de recettes fiscales et domaniales en 2020 ;
- L'État a encouragé l'acquisition de matériels de protection sanitaire par les collectivités, en remboursant la moitié de leur coût. La préfecture a donc engagé 2 252 439€ pour 176 collectivités bénéficiaires, ayant fait l'acquisition de masques ;

Dans le cadre de l'opération « Un masque pour les Meurthe-et-mosellans », l'État a participé à hauteur de 1 147 668€ à la production des 800 000 masques que le Département a pilotée en lien avec un jeune entrepreneur et en mobilisant ses services insertion.

ARTICLE 2 : LES MESURES DE RELANCE EN SOUTIEN DE L'ECONOMIE ET DE L'EMPLOI SONT DEJA EFFECTIVES A L'ECHELLE DU VAL DE LORRAINE

Des financements ont d'ores et déjà été alloués, et avant même la signature du PTRTE, le PETR et les collectivités qui le composent peuvent répondre aux appels à projet ou aux appels à manifestations d'intérêt du Plan de relance.

Au-delà des mesures conjoncturelles, une politique économique de l'offre est mise en œuvre. Le plan de relance soutient financièrement la modernisation des entreprises industrielles, mais aussi des PME et leur adaptation numérique.

Le nombre total d'entreprises bénéficiaires du plan de relance (tous volets confondus) s'élève à 33 en Meurthe-et-Moselle, pour 29,7 M€ d'aides accordées permettant de réaliser 113,5 M€ d'investissement.

A cela s'ajoutent 189 TPE bénéficiaires du chèque France Numérique de 500 euros (soit 94 500 euros).

Pour le PETR du Val de Lorraine, il est possible de citer notamment :

- **L'entreprise GRIS DECOUPAGE à Lesmenils soutenue pour 800 000 euros pour son projet de modernisation de l'industrie automobile ;**
- **L'entreprise RMI - RENOVATION MACHINES INDUSTRIELLES à Atton qui a reçu une aide de 200 000 euros au titre du Fonds de soutien aux investissements industriels dans les territoires ;**
- **L'entreprise GNT Industrie Maintien à Champigneulle a été aidée à hauteur de 400 000 euros pour son projet d'investissement industriel.**

Par ailleurs, le Plan de relance renforce la compétitivité du territoire avec une baisse des impôts de production de 76,3 M€ pour 6464 entreprises du département de Meurthe et Moselle.

Pour soutenir l'emploi des jeunes, le Plan de relance se décline à travers le plan «1 jeune, 1 solution» qui représente, à ce stade, en Meurthe et Moselle:

1. plus de 2700 primes à l'embauche ;
2. plus de 3880 contrats d'apprentissage et de professionnalisation bénéficiaires de l'aide exceptionnelle ;
3. près de 1300 entrées dans le dispositif « Garantie Jeunes » en 2020; depuis le début de l'année 2021, 235 entrées ;
4. 400 entrées dans le dispositif accompagnement intensif jeunes.

ARTICLE 3 : LES MESURES DE RELANCE SONT ENGAGEES A TRAVERS LES COLLECTIVITES TERRITORIALES DU VAL DE LORRAINE, EN AMONT DE LA SIGNATURE DU PTRTE

Le Plan de relance a renforcé les moyens alloués aux collectivités territoriales pour augmenter la commande publique et amplifier la reprise économique. À l'échelle de la Meurthe-et-Moselle, aux crédits de droit commun annuels (13 millions de Dotation d'équipement des territoires ruraux en 2021 et 5,3 millions de Dotation de Soutien à l'Investissement Local ainsi que 1,75 millions d'euros de Dotation de Soutien à l'Investissement des Départements) se sont ajoutés :

- 11,2 millions d'euros de Dotation de Soutien à l'Investissement Local dite «exceptionnelle » avec trois grandes priorités : la résilience sanitaire, la transition écologique et la rénovation patrimoniale ;
- 11,2 millions d'euros pour la rénovation thermique des bâtiments publics, en vue de limiter les dépenses de fonctionnement des collectivités et de moderniser les infrastructures publiques dans le sens d'une consommation énergétique largement réduite ;

Ces crédits ont été destinés aux bâtiments relevant du Conseil départemental pour 3,5 millions d'euros (Dotation de Soutien à l'Investissement des Départements, part « thermique ») et à ceux appartenant aux communes, intercommunalités et à leurs groupements pour 7,7 millions d'euros (Dotation de Soutien à l'Investissement Local dite thermique) ;

- 1,5 millions du Fonds national d'aménagement du territoire (10 projets en Meurthe-et-Moselle) pour amplifier les effets du Plan de relance sur des projets prioritaires, ou soutenir ceux que d'autres dotations ne pouvaient pas prendre en charge.

Pour le Val de Lorraine, ce sont 72 opérations de travaux qui sont financées en 2021 avec des crédits de droit commun (DETR et DSIL) pour un montant de 2,515 millions d'euros.

Le Plan de relance (DSIL thermique et exceptionnelle) permet de financer 59 opérations supplémentaires, représentant 6 millions d'euros de subventions de l'État. Le tableau de ces projets soutenus par l'État est joint en annexe du présent document.

Par ailleurs, le Fonds friches dont l'objectif est la dépollution et la requalification de friches a permis de soutenir 7 projets en Meurthe-et-Moselle pour 3,75 millions d'euros, parmi lesquels :

- **340 000 euros pour la restructuration d'un îlot dégradé en cœur de ville de Pompey ;**
- **240 000 euros pour la dépollution et la déconstruction de l'ancien centre technique municipal de Pont-à-Mousson.**

ARTICLE 4 : LE PLAN « PETITES VILLES DE DEMAIN » (PVD) A RETENU LES COMMUNES DE PONT-MOUSSON ET NOMENY, CADRE D'UN PARTENARIAT AVEC L'ETAT, LA REGION ET LE DEPARTEMENT EN SOUTIEN DES CENTRALITES MOYENNES

L'État a lancé le programme « Petites villes de demain » qui vise à améliorer les conditions de vie des habitants des petites communes et des territoires alentour. Le programme a pour objectif de renforcer les moyens des élus des villes et leurs intercommunalités de moins de 20 000 habitants exerçant des fonctions de centralité pour bâtir et concrétiser les moyens de concrétiser leurs projets de territoire, tout au long de leur mandat, jusqu'à 2026.

Le lancement de « *Petites villes de demain* » intervient pour accélérer la relance dans des communes structurantes pour tout le territoire.

Les **communes « Petites Villes de Demain »** vont bénéficier d'un soutien particulier de l'Etat avec le financement à l'échelle de chaque intercommunalité d'un poste de chargé de mission. Cette **ingénierie, prise en charge à 75 %**, est destinée à renforcer la capacité des collectivités à porter des projets de développements.

Pour 2021, une première dotation de l'État aux communes de Pont-à-Mousson et Nomény est prévue (elle devrait être de 26 000 pour chacune), dès lors que les chefs de projet seront recrutés.

Le programme est au stade de son initialisation dans chaque commune. Il se double de la possibilité de retenir des périmètres ORT (opération de revitalisation du territoire), ouvrant droit aux défiscalisations dites « Denormandie », en vue de favoriser les projets d'investissement locatif et la requalification des logements.

ARTICLE 5 : LES ACTIONS ENGAGEES PAR LA REGION EN AMONT DE LA SIGNATURE DU PTRTE

Concernant la Région Grand Est, les mesures exceptionnelles liées à la relance s'inscrivent dans les orientations du Business Act et du Schéma régional de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) de la Région Grand Est, approuvé en janvier 2020 et dont la pertinence a été renforcée par la crise sanitaire COVID-19. Ainsi, des mesures exceptionnelles ont été mises en place en faveur de la relance économique des TPE et PME régionales (fonds résistance, prêts rebonds), des cafetiers et des restaurateurs (coup de pouce relance) mais également à destination des communes rurales de moins de 500 habitants. Il s'agit dans ce cadre d'une aide à l'investissement pour améliorer le cadre de vie de ces petites communes rurales et tendre vers plus d'égalité et de cohésion territoriale. Cette mesure apporte par ailleurs un coup de pouce aux entreprises du BTP dans les secteurs les plus ruraux. **Pour le Val de Lorraine, ce sont 30 opérations qui ont déjà été financées pour un montant de plus de 350 000 euros.**

Dans le cadre du fonds Résistance dédié à soutenir en dernier recours la trésorerie des entreprises affectées par la crise sanitaire, 796 k€ ont été mobilisés par l'ensemble des contributeurs (collectivités et Caisse des Dépôts) pour le soutien à ce jour de 11 dossiers pour un montant de 108 k€.

La Région Grand Est a déjà engagé au profit du territoire un certain nombre d'investissements.

En ce qui concerne les opérations les plus importantes/structurantes financées (les montants correspondent aux subventions de la Région Grand Est), peuvent être citées les opérations suivantes (liste non exhaustive) :

- Aménagement d'une piste cyclable en entrée de ville à Pont-à-Mousson (59 466 €)
- Dépollution et démolition du site de l'ancien centre technique municipal à Pont-à-Mousson (160 000 €)
- Restructuration de la médiathèque Yvon TONDON de Pont-à-Mousson avec évolution en tiers lieu (145 518 €)
- Aménagement de la place de la République à Dieulouard (83 000 €)
- Extension de l'école Jules Verne à Dieulouard (100 000 €)
- Requalification du secteur du pars de l'Avenir à Pagny-sur-Moselle (187 490 €)
- Aménagement de l'espace de vie sociale à Pagny-sur-Moselle (123 000 €)
- Programme Paysage et Biodiversité de la Communauté de Communes de Mad et Moselle (138 739 € en investissement et 26 800 € en fonctionnement).
- Aménagement qualitatif de la traversée du village de Hannonville-Suzemont intégrant une liaison piétonne, un parking drainant et des espaces végétalisés (86 000 €)
- Gestion intégrée des eaux pluviales de la rue Victor Hugo à Frouard (96 181 €)
- Création du Fab Lab FL Tech : Coworking, incubation de start-up (7569 €)
- Requalification de la friche industrielle Lerebourg à Liverdun (126 142 €)

Par ailleurs, le soutien régional apporté à l'ingénierie territoriale du PETER Val de Lorraine s'inscrit dans le renforcement du partenariat Région – territoires qui trouve sa traduction dans la mise en œuvre du pacte territorial de relance et de transition écologique (PTRTE). Aussi, en 2020, la Région Grand Est, comme depuis de nombreuses années, a soutenu deux postes du PETER à hauteur de 31 508 €.

ARTICLE 6 : LES ACTIONS ENGAGEES PAR LE DEPARTEMENT EN AMONT DE LA SIGNATURE DU PTRTE

Suite à la commission permanente du Département du 17 mai 2021, le Département de Meurthe-et-Moselle a signé avec l'Etat un Accord de relance, articulé au plan de relance national, qui recense sur la période 2020-2022 les actions conjointes de l'Etat et du Département qui se rapportent aux trois axes de transformation de l'économie française identifiées: transition écologique, compétitivité, cohésion sociale et territoriale. L'article 5 de cet Accord, consacré aux Pactes Territoriaux de Relance et de Transition Écologique (PTRTE), prévoit que Le

Conseil départemental soit signataire des PTRTE et participe avec l'État à l'animation territoriale en soutien des projets identifiés à l'échelle de chaque périmètre.

Dans le cadre de ses compétences propres, le Département a déjà engagé au profit du territoire un certain nombre d'investissements :

En ce qui concerne les collèges, les restructurations partielles suivantes sont prévues ou en cours :

- Collège Joliot-Curie à Dieulouard (3,8 M€)
- Collège du Val de Seille à Nomeny (5 M €)
- Collège La plante Gribée à Pagny-Sur-Moselle (3,8 M€)

En ce qui concerne les aménagements routiers :

- Aménagement en 2020 de carrefour giratoire à Pont-à-Mousson, sur RD657/RD910B (1 M€)
- Aménagement en 2021 du carrefour de Custines RD40/RD40e (0,33 M€)
- Démolition et reconstruction du Pont sur Rupt-de-Mad à Jaulny, sur RD28 (1,3 M€)

Par ailleurs, le Département soutient dans le cadre de la contractualisation un certain nombre d'opérations portées par les acteurs du territoire qui s'inscrivent dans les 3 priorités suivantes :

- Favoriser le lien social, la solidarité, la citoyenneté ;
- Contribuer à la transition écologique ;
- Améliorer l'offre et l'accès aux services.

En ce qui concerne ces dernières opérations on peut signaler (les montants correspondent aux subventions du département) :

- Rénovation de la salle des fêtes de Mandres-aux-quatre-Tours, en lien avec le programme européen DEFI-Laine (62000 €)
- Construction de locaux pour le chantier d'insertion maraîchage de la Communauté de communes du Bassin de Pompey (48146 €)
- Restauration de la façade de l'abbatiale des Prémontrés (100 000€)
- Aménagement et développement des services des haltes fluviales de la Communauté de communes du Bassin de Pompey (57 000€)
- Rénovation du COSEC intercommunal de Frouard (70 000€)
- Structure multi-accueil intercommunale de Pagny-sur-Moselle (183 256€)
- Extension et réhabilitation du groupe scolaire Jean de la Fontaine de Dieulouard (241 883€)
- Rénovation de la médiathèque communautaire Yvon Tondon, à Pont-A-Mousson (197 000€)
- Création d'un gymnase au centre des sports B. Guy de Pont-à-Mousson : phase 1 en 2021 du projet de création d'un centre des arts martiaux régional (200 000€, dont 100 000€ dans le cadre « fonds renouvellement urbain)
- Requalification en 2021 de l'espace public dans le secteur parc de l'Avenir/ gare, à Pagny-sur-Moselle (80000€)

ARTICLE 7 : LE RECENSEMENT DES DISPOSITIFS CONTRACTUELS OU PROGRAMMES EN COURS

Les signataires conviennent de poursuivre et d'accentuer, dans le cadre du PTRTE, la mise en œuvre des contrats et des programmes en cours, qui ne sont nullement remis en cause. Les signataires s'entendent pour effectuer un recensement exhaustif des co-financements de politiques publiques et d'investissements publics au sein du territoire afin d'en assurer un suivi dans la durée et d'accroître les synergies inter-programmes.

Sont aujourd'hui déployées sur le territoire du Val de Lorraine :

- A une échelle interterritoriale** : l'inclusion dans des démarches collectives : Plan Alimentaire Territorial Sud 54, programme ACTEE porté par la Multipole Sud Lorraine

❑ A l'échelle du PETR :

- Avec l'Etat, le Conseil Régional et le Conseil Départemental de Meurthe et Moselle : le Contrat de ruralité 2017-2020
- Avec l'Etat et la Région Grand Est : la démarche Territoires d'Industrie – Val de Lorraine *qui a vocation à être réintégré dans le Pacte à venir*
- Avec la Région Grand Est :
 - Convention déploiement local du Service d'Accompagnement à la rénovation énergétique – SARE
 - Business Act – Pole de Coopération pour Entreprendre et Créa Lab
 - Convention de soutien à l'ingénierie territoriale
 - *Pacte Offensive Croissance Emploi qui a vocation à être réintégré dans le Pacte à venir*
- Avec le Département de Meurthe et Moselle : le Contrat Territoires Solidaires 2017-2021
- Avec l'ADEME : la labellisation du PETR au titre du programme AVELO et le financement d'une ingénierie d'accompagnement à l'élaboration d'une stratégie en matière de Transition Ecologique

❑ A l'échelle de la Communauté de communes Mad & Moselle :

- Avec l'Etat :
 - 2 Conventions relatives au fonctionnement des Espace France Services (Thiaucourt-Regniéville et Ancy-Dornot)
 - Dispositif recueil empreinte
 - Convention dans le cadre de l'appel à projet « continuité cyclable »
 - Conseiller numérique
 - *Projet de démarche ORT sur Thiaucourt / Chambley / Gorze et recrutement d'un Volontaire Territorial en Administration (en cours)*
 - *Candidature à l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Fabrique des Territoires) (en cours)*
- Avec l'Etat et le Conseil Départemental de Meurthe et Moselle : Convention Insertion par l'Activité Economique
- Avec l'Etat (DDCS), la CAF et l'Education nationale : Convention pour le Projet éducatif de territoire
- Avec l'Etat (ANAH), le Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle et la Région Grand Est : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat - OPAH
- Avec la Région Grand Est :
 - Aides directes aux entreprises - Convention d'autorisation de financements complémentaires à la région Grand Est par les EPCI
 - Convention Transport à la Demande
 - Convention d'organisation d'une ligne régulière de bus
 - Convention de participation au Fonds Résistance
 - Partenaire de l'OPAH
- Avec l'ADEME et la Région Grand Est :
 - Convention Conseil en Energie Partagé
 - Convention de financement étude biodéchets
- Avec l'AERM et la Région Grand Est :
 - Convention gestion différenciée des espaces verts
 - Convention de financement plan biodiversité et paysage
- Avec l'AERM : Contrat de Territoire Eau Climat « Mad in l'Eau Reine »

- Avec le Conseil Départemental de Moselle :
 - Convention Moselle Ambition
 - Convention de délégation des aides à l’immobilier d’entreprise
- Avec le Conseil Départemental de Meurthe et Moselle :
 - *Contrat territorial biodiversité paysages et circulations douces (en cours)*
- Avec les Caisses d’Allocation Familiale 54 et 57 : Contrats de prestation (Relais Assistants Maternels ; Accueils Collectifs de Mineurs ; Contrat enfance / jeunesse...)

☐ **A l’échelle de la Communauté de communes Seille et Grand Couronné :**

- Avec l’Etat :
 - Petite Ville de Demain (PVD) - Nomeny
 - Convention relative au fonctionnement des Espace France Services
 - Conseiller numérique
 - Médiation numérique séniors
 - Petite Ville de Demain (PVD) – Nomeny
 - Convention IAE
- Avec la Région Grand Est : Partenaire de la démarche Petite Ville de Demain (PVD) - Nomeny (dispositif régional « soutien aux centralités rurales et urbaines »)
- Avec l’AERM : Contrat de territoire « Eau et Climat »
- Avec la CAF 54 : Convention Territoriale Globale
- Avec l’ADEME : labellisation Cit’ERGIE

☐ **A l’échelle de la Communauté de Communes du Bassin de Pompey :**

- Avec l’Etat :
 - Quartiers politique de la ville – Quartier de la Penotte (Frouard)
 - Quartiers politique de la ville – Quartier des Mouettes (Champigneulles)
 - OPAH/PIG
 - Délégation des aides à la pierre
- Avec la Région Grand Est :
 - Convention de participation au Fonds Résistance
 - Partenaire du Contrat de Ville, Quartiers politique de la ville – Quartier de la Penotte (Frouard)
 - Partenaire du Contrat de Ville, Quartiers politique de la ville – Quartier des Mouettes (Champigneulles)
- Avec l’ADEME : labellisation Cit’ERGIE, Ecologie industrielle territoriale
- Avec l’ADEME-Etat-Région en Grand Est : dispositif Accélérateur de Transition

☐ **A l’échelle de la Communauté de Communes du Bassin de Pont-à-Mousson :**

- Avec l’Etat :
 - Quartiers politique de la ville – Pont-à-Mousson (Bois le Prêtre/Procheville)
 - Petite Ville de Demain (PVD) - Pont-à-Mousson
 - Opération de revitalisation de territoire-(ORT) – Pont-à-Mousson / Dieulouard / Pagny sur Moselle et Blénod les Pont-à-Mousson
 - OPAH
- Avec la Région Grand Est :
 - Partenaire du Contrat de Ville- Quartiers politique de la ville – Pont-à-Mousson (Procheville)
 - Partenaire de la démarche Petite Ville de Demain (PVD)- Pont-à-Mousson (Dispositif régional « soutien aux centralités rurales et urbaines- Pacte Villes Moyennes»)

- Dispositif régional « soutien aux centralités rurales et urbaines » – Commune de Dieulouard
 - Dispositif régional « soutien aux centralités rurales et urbaines » – Commune de Pagny sur Moselle
 - Convention de participation au Fonds Résistance
 - Partenaire de l'OPAH
- Avec le Département, la CAF et l'Education nationale : Convention pour le projet Educatif Local
 - Avec le département de Meurthe et Moselle : convention de préservation et de gestion des ENS

ARTICLE 8 : L'APPUI EN INGENIERIE ET LA METHODE POUR ELABORER ET SUIVRE LE PTRTE

Les signataires conviennent de la nécessité d'appuyer en ingénierie le PETR «Val de Lorraine » et à lui transmettre toute information utile pour l'élaboration du Pacte. En particulier l'État s'engage à transmettre sous forme de porter à connaissance l'état des lieux des dispositifs existant à son échelle et des enjeux qu'il identifie.

Les signataires s'engagent à favoriser la mise à disposition des assistances à maîtrise d'ouvrage dont le PETR et les communautés de communes le composant auront besoin pour mettre en œuvre leur projet de territoire et construire puis animer le PTRTE.

Le PETR « Val de Lorraine » s'engage à recourir à une méthode de construction participative du projet de territoire, de consultation du public, et à une approche globale des enjeux (prévention des inondations et gestion des risques, soutien à l'économie de proximité, rénovation énergétique des bâtiments publics et logements...).

A ce titre a déjà été engagé, au cours de ce 2e trimestre, un dialogue avec les communes et les forces vives du territoire :

- Par les EPCI via des Conférences des maires et/ou la mise en place de comités ad hoc ;
- Par le PETR du Val de Lorraine via le déploiement de la démarche Vision+21 proposée par le Commissariat Général au Développement Durable qui a permis d'engager une réflexion sur les enjeux du territoire, de faire émerger des scénarios à 20 ans, et de construire une vision commune (1.5 jours ayant réuni, les 25 et 26 mai, une quarantaine d'acteurs sur chacune des deux journées, dont les membres du Conseil de développement territorial du Val de Lorraine).

Cette mobilisation se poursuivra dans la perspective de l'élaboration et la signature du pacte à l'automne.

Enfin, afin d'accélérer les dynamiques de transformations locales, l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) a décidé d'accompagner 400 collectivités dans l'élaboration de leur Contrat de relance et de transition écologique. Le PETR devrait pouvoir bénéficier de ce premier appui méthodologique de l'ANCT.

ARTICLE 9 : CONSTRUCTION DU FUTUR PTRTE

Les signataires s'accordent pour élaborer un futur pacte territorial de relance et de transition écologique qui sera constitué :

- D'une première partie explicitant les objectifs partagés de politiques publiques ;
- D'une deuxième partie consacrée aux programmes d'action opérationnels envisagés sur la durée du contrat et regroupant les contractualisations existantes qui figureront dans le PTRTE, la stratégie de développement du territoire, le vivier de projets ;
- D'une troisième partie décrivant les processus de choix et de financement des projets ;
- D'une quatrième partie présentant les engagements des partenaires ;
- D'une dernière partie détaillant les instances de gouvernance du PTRTE.

Le PTRTE sera accompagné d'un protocole financier annuel qui précisera les contributions de l'Etat et des différents partenaires locaux dans la mise en œuvre de ces actions. L'État s'engage, au travers du PTRTE, à faciliter l'accès à l'ensemble des programmes de financement disponibles (FNADT, DETR, DSIL, DSIL « relance », DSIL « rénovation thermique ») dans une logique intégratrice et de subsidiarité.

Les territoires sont aujourd'hui en première ligne pour gérer et accompagner les mutations qu'elles soient économiques, sociales, environnementales, sociétales et sanitaires.

Les collectivités locales du Val de Lorraine jouent un rôle important en tant que donneurs d'ordres publics (décisions d'équipements, au titre du patrimoine ou des services et activités qu'elles gèrent), et promoteurs de politiques publiques, ou encore en préparant l'avenir, en essayant d'anticiper les changements, et d'identifier, imaginer, les voies d'actions possibles, aux côtés des acteurs locaux qui participent aussi de ce mouvement.

Elles font ainsi de la résilience et de l'adaptation, notamment au changement climatique, l'objectif des actions à conduire pour l'avenir, au travers des politiques publiques déployées en application de leurs compétences (habitat, transports, déchets, environnement, services de proximité, numérique, etc.), ou dans des projets de collaboration communs à l'échelle du PETR du Val de Lorraine (transition énergétique, mobilités, économie de proximité).

C'est dans ce contexte et avec cette volonté que seront posés les enjeux locaux de ce territoire,

- autour des trois piliers réaffirmés dans France Relance : Redynamiser les économies locales, Accélérer la transition écologique et énergétique, Assurer la cohésion sociale et territoriale,
- dans de nombreux domaines traversant les champs d'actions de la transition écologique à savoir l'habitat, les transports, l'eau, les déchets, le numérique, les activités et services de proximité, la santé, etc.,
- en s'inscrivant dans une coopération avec les métropoles de Metz et de Nancy.

ARTICLE 10 : ROLE ET COMPOSITION DU COMITE DE PILOTAGE

Un comité de pilotage du PTRTE du Val de Lorraines est créé. Il réunira à la fois les signataires et les partenaires du pacte et se chargera de le faire vivre en suivant son évolution et son exécution.

Il est présidé :

- pour l'État par le Secrétaire général de la Préfecture, sous-préfet de l'arrondissement de Nancy et sous-préfet en charge du plan de relance,
- pour le PETR par son Président.

Le Conseil départemental et le Conseil régional y sont associés comme parties prenantes du PTRTE, ainsi que les communautés communes du Bassin de Pont-à-Mousson, du Bassin de Pompey, de Seille-et-Grand Couronné, de Mad-et-Moselle, les services de l'État, les chambres consulaires ou tout autre acteur que le PETR souhaiterait proposer.

L'État recensera dans le suivi des projets proposés par le PETR et ses EPCI, les sources de financement qu'il pourra mobiliser, soit directement soit au travers de ses différents opérateurs et programmes. Le Conseil régional et le Conseil départemental agissent de même, pour optimiser l'ensemble des subventions et ressources, y compris en ingénierie, pouvant être mobilisées à l'échelle du territoire.

Le comité de pilotage définit les critères de suivi et d'évaluation du PTRTE et évalue l'avancement du contrat et de son exécution. L'avancement des actions et leurs impacts pourront être évalués à partir d'indicateurs définis en commun par les signataires, qui permettront d'apprécier la contribution du contrat aux stratégies locales et nationales de développement économique, transition écologique et de cohésion territoriale. Le comité de pilotage procède à l'ensemble des modifications ou compléments à apporter au contrat durant sa phase de mise en œuvre.

Le secrétariat du comité de pilotage est assuré par le PETR « Val de Lorraine ».

ARTICLE 11 : COMMUNICATION

Les signataires de la convention d'initialisation peuvent s'engager ici à renforcer leurs communications respectives autour des ambitions de ce nouveau cadre contractuel et de la mise en œuvre du contrat.

Pour chacun des projets bénéficiant de financements du plan de relance, la communication réalisée par les différentes parties prenantes fera apparaître le logo France relance.

Convaincus que les territoires sont au cœur de la relance et des grandes transitions écologique, numérique, démographique et productive, les signataires s'engagent à agir en complémentarité, en coordination et en transparence au bénéfice de l'ensemble des acteurs, élus et population. Ce PTRTE vise en premier lieu à mettre en œuvre le plan de relance de manière adaptée, en valorisant les atouts du territoire et en agissant pour répondre à ses besoins prioritaires et aux enjeux de son aménagement.

Fait à _____, le _____

Le préfet

La vice-présidente de la Région Grand Est

La présidente du Département de Meurthe et Moselle et Le président du PETR du Val de Lorraine

Les présidents des EPCI :

Bassin de Pompey

Bassin de Pont-à-Mousson

Mad & Moselle

Seille et Grand Couronné